

VILLE  
DE  
LEVROUX

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

**PROCÈS VERBAL**

Présents (24) : M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Mme Michèle Prévost, M. Dominique Valignon, Mme Sandrine Limet, M. Michel Descout, Mme Jacqueline Auger, M. David Sainson, Mme Bernadette d'Armaillé, M. Michel Sémion, Mme Agnès Pistien, Mme Pascale Descampeaux, M. Thierry Pinault, Mme Carole Moreau, M. Frédéric Chevallier, Mme Tori Robaer, Mme Léa Trémeau, M. Philippe Barrault, Mme Christelle Le Prévost, M. Thierry Texerault, M. Nicolas Cousin, Mme Séverine Pivot, M. Jean-Louis Pesson, Mme Sylvie Devers, Mme Martine Bertard.

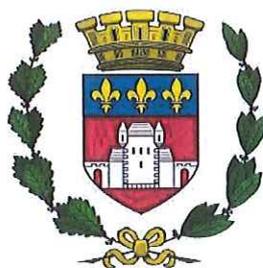
Excusé(s) (1) : M. Gaëtan Boué donne pouvoir à Mme Bernadette d'Armaillé, Mme Tori Robaer donne pouvoir à Michèle Prévost, M. Matthias Vachet donne pouvoir à M. Frédéric Chevallier, M. Laurent-Michel Pineau donne pouvoir à Jean-Louis Pesson

Date de la convocation : 6 juillet 2020

Secrétaire de la séance : Jacqueline Auger

**Décision(s) prise(s) dans le cadre de la délégation de pouvoir, par l'ancien Maire de la commune, Monsieur Alain Fried**

- Location logement sis 4 Place de l'Église à Saint-Martin-de-Lamps à M. Joël Barataud à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 pour un loyer mensuel de 380 euros au titre d'habitation principale.
- Convention de mise à disposition dite « salle polyvalente » d'une salle municipale sise rue des mégissiers à compter à Mesdames Moreau, Raguènes, Pinson et Monsieur Gaudemer du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 pour un loyer mensuel de 500 euros pour servir de cabinet infirmier.
- Convention de mise à disposition d'un local communal sis 2 rue du 4 septembre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 à Monsieur Jean-Claude Charretier à titre gracieux pour stocker du matériel de motoculture.
- Avenant à la convention de mise à disposition avec l'association collectif des artisans pour indiquer qu'une partie du local sera utilisé pour gérer une partie administrative de l'espace entreprise emploi géré par la commune (cet agrandissement d'E3 est nécessaire pour pouvoir respecter les distanciations sociales entre agents du service).



VILLE  
DE  
LEVROUX

- Location logement sis 4 square du Docteur Roger à Levroux à M. Jacques Lucien à compter du 10 juin 2020 pour un loyer mensuel de 282,60 euros.
- Signature d'une convention avec Suez pour mise à disposition de l'énergie électrique de la station de traitement pour la déchetterie gérée par la Cocorel pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 1<sup>er</sup> juillet 2029 (la facturation sera directement émise par Suez à l'encontre de la Cocorel).
- Signature d'un contrat de partenariat avec le château de Valençay pour tarif préférentiel pour les locataires des mobil-homes du camping de Levroux.
- Afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation et notamment pour soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés dans l'exécution des contrats publics, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure adaptant « *les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation, notamment celles relatives aux pénalités contractuelles, prévues par le code de la commande publique ainsi que les stipulations des contrats publics ayant un tel objet* ».  
C'est pourquoi un avenant a été conclu concernant la délégation de service public de gestion du droit de place initialement prévue pour se terminer le 30 juin 2020 et qui a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2020

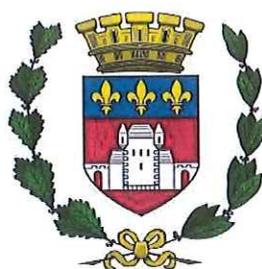
### Délibérations

#### **Délibération 2020-25 : Élection délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales**

En application de l'article R133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Léa Trémeau, Nicolas Cousin, Dominique Valignon et Jacqueline Auger.

Conformément aux articles L.284 à L. 86 du Code électoral, le Conseil municipal doit élire le cas échéant 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L.289 du code électoral).



VILLE  
DE  
LEVROUX

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.  
Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle.

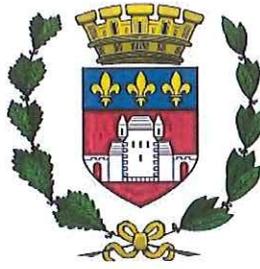
Une liste de candidats a été déposée.

Listes	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
LISTE D'UNION	27	15	5

Proclamation des élus :

Nom et Prénom de l' élu	Liste	Mandat de l' élu
Rousseau-Jouhennet Alexis	LISTE D'UNION	Délégué
Prévost Michèle	LISTE D'UNION	Délégué
Valignon Dominique	LISTE D'UNION	Délégué
Limet Sandrine	LISTE D'UNION	Délégué
Sainson David	LISTE D'UNION	Délégué
Descampeaux Pascale	LISTE D'UNION	Délégué
Descout Michel	LISTE D'UNION	Délégué
Auger Jacqueline	LISTE D'UNION	Délégué
Boué Gaëtan	LISTE D'UNION	Délégué
D'Armaillé Bernadette	LISTE D'UNION	Délégué
Sémion Michel	LISTE D'UNION	Délégué
Pistien Agnès	LISTE D'UNION	Délégué
Cousin Nicolas	LISTE D'UNION	Délégué
Pivot Séverine	LISTE D'UNION	Délégué
Pesson Jean-Louis	LISTE D'UNION	Délégué
Moreau Carole	LISTE D'UNION	Suppléant
Chevallier Frédéric	LISTE D'UNION	Suppléant
Robaer Tori	LISTE D'UNION	Suppléant
Pinault Thierry	LISTE D'UNION	Suppléant
Devers Sylvie	LISTE D'UNION	Suppléant

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre.



VILLE  
DE  
LEVROUX

**Délibération 2020-26 : Recrutement Espace Entreprise Emploi**

La création, à compter du 1er avril 2020, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint d'animation de catégorie C temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1er avril au 30 juin inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 327 du grade de recrutement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce recrutement.

**Délibération 2020-27 : Recrutement Entretien Bâtiments**

La création, à compter du 15 avril 2020, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique de catégorie C temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 15 avril au 31 mai inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 329 du grade de recrutement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce recrutement.

**Délibération 2020-28 : Restitution de l'autolaveuse acquise via la délibération du 18/10/2019 (n°2019/69)**

En date du 18 octobre 2019, il avait été décidé d'acquérir une autolaveuse pour l'entretien du multi accueil en contrat location sur une durée de cinq ans dont le montant mensuel du loyer est de 53,21 € H.T. ce qui permettait d'opérer un renouvellement de matériel.

Le personnel dédié à l'entretien du multi-accueil a changé, et l'agent en charge de l'entretien n'a pas l'utilité de cette autolaveuse.

L'entreprise en charge du contrat de location de l'autolaveuse a eu l'amabilité de reprendre l'autolaveuse sans nous réclamer la totalité des loyers sur la période de cinq ans (ils en avaient la possibilité conformément au contrat).

L'autolaveuse a été restituée en date du 15 mai, et la commune n'a à régler que les six mois de loyer correspondants.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette restitution.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE  
DE  
LEVROUX

### **Délibération 2020-29 : Exonérations des loyers pendant la crise Covid-19**

#### Exonération redevance droits de place

Par courrier du 20 mars 2020, l'entreprise Fréry qui a la délégation de gestion du droit de place a demandé à la commune suite à des difficultés financières un dégrèvement intégral de la redevance d'affermage pour l'année 2020.

Par courrier du 31 mars 2020, Alain Fried a informé le délégataire qu'il lui accordait un dégrèvement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à savoir 1 300 euros.

Pour comptabiliser cette exonération, les crédits nécessaires seront ouverts au compte 6718.

Le Conseil municipal accepte à cette exonération de redevance d'affermage.

#### Exonérations des loyers pendant la crise Covid-19

Dans le cadre du contexte sanitaire exceptionnel et suite à la mise en place du confinement, M. Fried a envoyé un courrier à divers locataires pour l'informer de sa décision d'exonérer certains loyers.

Certaines salles normalement louées par diverses associations sont restées fermées en raison de la pandémie de mars à juin 2020 :

- Au mois de mars, volonté d'exonérer les professionnels de santé pour leur accorder un soutien, les professionnels obligés de fermer en raison du confinement et les associations qui utilisaient les salles.
- Au mois d'avril, volonté d'exonérer les professionnels obligés de fermer et les associations qui devaient utiliser les salles.
- Au mois de mai, volonté d'exonérer les professionnels obligés de fermer et les associations qui devaient utiliser les salles.
- Au mois de juin, volonté d'exonérer les associations qui devaient utiliser les salles.

Pour comptabiliser ces exonérations, les crédits nécessaires seront ouverts au compte 6718.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE  
DE  
LEVROUX

### **Délibération 2020-30 : Désignation agents coordonnateurs pour le recensement**

Le recensement de la commune aura lieu en 2021.

Il est proposé aux conseillers municipaux de désigner deux coordonnatrices d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement.

Deux agents du service administratif sont proposés.

Les deux agents de la commune bénéficieront d'une augmentation de leurs régimes indemnitaires (IHTS).

Il sera procédé ultérieurement au recrutement des agents recenseurs

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le les deux agents coordonnateurs.

### **Délibération 2020-31 : Versement de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19**

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, il a été décidé d'instaurer cette prime en fonction des critères de temps de présence, de confrontation aux risques liés à cette crise sanitaire et au surcroît significatif de travail. Ce montant est attribué à certains agents d'un montant différent selon les critères énumérés ci-dessus.

Le montant total de la prime versée s'élève à 4 760 euros et est répartie sur un total de 30 agents titulaires de la commune.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

Le Conseil municipal accepté à l'unanimité le versement de la prime Covid pour un total de 4 760 euros.

Le Maire

Alexis Rousseau-Jouhennet